



Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.15/1997/5
12 mars 1997

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LA JUSTICE PÉNALE

Sixième session

Vienne, 28 avril - 9 mai 1997

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

RÉFORME DE LA JUSTICE PÉNALE ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES

**COOPÉRATION ET ASSISTANCE INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION
DES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE: INFORMATISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA
JUSTICE PÉNALE ET ÉLABORATION, ANALYSE ET UTILISATION AUX FINS DE L'ACTION
DES INFORMATIONS SUR LA CRIMINALITÉ ET LA JUSTICE PÉNALE**

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1-4	3
I. AVANCEMENT DE LA CINQUIÈME ENQUÊTE DES NATIONS UNIES SUR LES TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ ET LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE	5-16	3
A. Rapport mondial sur la criminalité et la justice	9-11	4
B. Analyses des résultats de la cinquième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale en Europe et en Amérique du Nord	12-14	5
C. Autres activités de collecte de données et travaux statistiques	15-16	6
D. Résultats de l'enquête sur les capacités nationales	17-25	6

III.	INFORMATISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE PÉNALE: RÉPONSES DES ETATS MEMBRES	26-33	7
IV.	COOPÉRATION TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS	34-42	9
	A. Projets d'informatisation	34-35	9
	B. Formation	36-40	9
	C. Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice/système interactif d'information sur le crime et la justice	41-42	10
V.	ACTIVITÉS FUTURES	43-44	11

INTRODUCTION

1. Le Conseil économique et social, comme suite à la recommandation formulée par la Commission de pour la prévention du crime et la justice pénale à sa cinquième session, a adopté le 23 juillet 1996 sa résolution 1996/11 intitulée "Coopération et assistance internationales dans le domaine de la gestion des systèmes de justice pénale: informatisation du fonctionnement de la justice pénale et élaboration, analyse et utilisation aux fins de l'action des informations sur la criminalité et la justice pénale".
2. Dans cette résolution, le Conseil a prié instamment les Etats Membres d'aider le Secrétaire général à créer un groupe consultatif d'orientation qui serait administré par le Secrétaire général en étroite coordination avec les instituts composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et de justice pénale, avec l'assistance du Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice et du Système interactif d'information des Nations Unies sur le crime et la justice, ainsi qu'à identifier un groupe permanent d'experts à cette fin.
3. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général d'entreprendre une enquête sur les capacités nationales de collecte de statistiques sur la criminalité qui constituerait un supplément à la cinquième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (1990-1994).
4. Le présent rapport a été établi comme suite à la demande que le Conseil a également formulée dans sa résolution tendant à ce que le Secrétaire général tienne la Commission informée des progrès réalisés.

I. AVANCEMENT DE LA CINQUIÈME ENQUÊTE DES NATIONS UNIES SUR LES TENDANCES DE LA CRIMINALITÉ ET LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE JUSTICE PÉNALE

5. L'Organisation des Nations Unies a déployé des efforts considérables pour encourager la réalisation d'enquêtes sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale. Ces enquêtes ont essentiellement eu pour objet:
 - a) de faire en sorte que les décisions puissent être prises en meilleure connaissance de cause dans l'administration de la justice pénale aux échelons tant national qu'international;
 - b) d'encourager les Etats Membres à mettre au point leurs propres systèmes d'information sur la justice pénale;
 - c) de rassembler à l'intention des instituts et des experts intéressés des statistiques sur la justice pénale et de formuler des hypothèses afin d'orienter les recherches pour améliorer l'efficacité des programmes tendant à réduire et à réprimer la criminalité;
 - d) de donner aux Etats Membre un aperçu général et une possibilité d'étude de la corrélation qui existe entre les différents éléments du système de justice pénale.
6. Conformément à la résolution 3021 (XXVII) de l'Assemblée générale, le Secrétariat a réalisé la première enquête mondiale sur les tendances de la criminalité, portant sur la période 1970-1975, et il l'a présentée à l'Assemblée il y a près de 20 ans. Depuis lors, il a été réalisé trois autres enquêtes portant sur les périodes 1975-1980, 1980-1986 et 1986-1990. Cependant, le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du

crime et la justice pénale a produit en tout quelque 30 ouvrages importants, dont des rapports d'activité et des rapports analysant des données sélectionnées réunies lors des enquêtes*.

7. La cinquième Enquête, qui porte sur la période 1990-1994, est en cours. A la date du présent rapport, 94 Etats et/ou régions avaient répondu à l'enquête. Comme dans le cas des enquêtes précédentes, la Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat a mené la cinquième Enquête en collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat, avec l'appui des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et en coopération avec plusieurs instituts qui constituent le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine et Académie Naïf des sciences de la sécurité).

8. Afin de garantir la continuité des séries de données et d'intéresser tous les Etats de toutes les régions du monde aux différents documents et publications fondés sur les résultats des enquêtes, le Secrétariat encourage les Etats qui n'ont pas encore répondu à la cinquième Enquête à le faire dès que possible. Il saisira l'occasion de la sixième session de la Commission pour obtenir des données et des informations des Etats qui n'y auront pas répondu. Les résultats de cet effort constitueront la base quantitative du *Rapport mondial sur la criminalité et la justice* dont il est question ci-dessous.

A. Rapport mondial sur la criminalité et la justice

9. Le Conseil économique et social, comme suite à une recommandation formulée par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa première session, a adopté sa résolution 1992/22, aux termes de laquelle (section I, paragraphe 2 f), le budget-programme de Division pour la période 1996-1997 comprend la publication d'un *Rapport mondial sur la criminalité et la justice*. Sur l'initiative de l'UNICRI, il a été organisé un certain nombre de réunions préliminaires pour discuter des questions de méthode et rédiger une table des matières. Grâce à une généreuse contribution de la Fondation asiatique pour la prévention du crime, organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif spécial auprès du Conseil économique social, la Division, en étroite consultation avec l'UNICRI et l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, s'emploie actuellement à rédiger le *Rapport mondial*, dont la présentation suivra celle du *Rapport sur le développement humain* publié chaque année par la PNUD. L'intention du Secrétariat est de produire une publication qui, dans la mesure du possible et dans tous les cas où ils sont pertinents, soit fondée sur les résultats des différentes activités de collecte de données entreprises dans le

* L'on trouvera une liste de toutes ces publications dans "United Nations surveys of crime trends and operations of criminal justice systems 1970-1995: documentation list" (A/CONF.169/CRP.2). Les principales publications sont notamment les suivantes: *Tendances de la criminalité et de la justice pénale en 1970-1985, dans le contexte de l'évolution socio-économique: résultats de la deuxième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies en matière de prévention du crime* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.92.IV.3); *Tendances de la criminalité et fonctionnement de la justice pénale aux niveaux régional et interrégional: résultats de la troisième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies en matière de prévention du crime* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.IV.2); Ken Pease et Kristiina Hukkila, éditeurs, *Criminal Justice Systems in Europe and North America*, Recueil des publications, n° 17 (Helsinki, Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies, 1990); *Définition des principales questions concernant la justice pénale en Asie* (A/CONF.121/UNAFEI); *La criminalité et la justice en Asie et dans le Pacifique: rapport sur la troisième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, 1980-1986* (Tokyo et Canberra, 1990); enfin le rapport intérimaire du Secrétariat sur les résultats de la quatrième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (A/CONF.169.15); ainsi que le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les résultats du supplément, relatif à la criminalité transnationale, à la quatrième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (A/CONF.169/15/Add.1).

cadre du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La publication intéressera sans doute surtout les responsables de la formulation des lois et des politiques de justice pénale ainsi que tous ceux qui sont appelés, à titre gouvernemental ou non gouvernemental, à s'occuper des questions liées à la criminalité et à la justice. Aussi le *Rapport mondial* présentera-t-il un tableau à jour de la situation de la criminalité dans le monde, l'accent étant mis surtout sur la nature changeante de la criminalité ainsi que sur les différentes approches spécifiques élaborées pour combattre et prévenir la criminalité.

10. Un groupe s'est réuni pour revoir le projet de différents chapitres du *Rapport mondial* lors de la conférence annuelle de l'American Society of Criminology (ASC) tenue à Chicago, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), du 20 au 23 novembre 1996. Avec l'appui de la Division de la criminologie internationale de l'ASC, le groupe a présenté des études sur les ressources existantes dans le domaine de la justice pénale, la prévention du crime, les victimes de la criminalité, les problèmes de données qui se posent dans le cadre des poursuites et les systèmes d'information des tribunaux. En outre, un temps considérable a été consacré aux questions logistiques liées à la publication du *Rapport mondial*, comme la nomination d'un éditeur pour le fond de cette publication, la création d'une base de données comprenant les résultats de la cinquième Enquête et l'utilisation de graphiques et de schémas en plusieurs couleurs pour la présentation des données.

11. Un groupe d'experts doit se réunir pour passer une nouvelle fois en revue le *Rapport mondial* et analyser les résultats de la cinquième Enquête qui sont utilisés dans le rapport pendant la conférence annuelle de l'ASC qui doit se tenir en novembre 1997.

B. Analyses des résultats de la cinquième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale en Europe et en Amérique du Nord

12. L'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la criminalité, affilié à l'Organisation des Nations Unies, publie périodiquement des rapports régionaux sur les enquêtes des Nations Unies sur les tendances à la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale en Europe et en Amérique du Nord. Un rapport intitulé *The European and North American Analysis of the Results of the Fifth United Nations Survey of Crime Trends and Operations of Criminal Justice Systems (1990-1994)* va être publié en 1998.

13. Pour préparer cette publication, l'Institut européen a convoqué un groupe de travail d'experts chargé d'étudier les questions méthodologiques et techniques liées à cette analyse qui s'est tenue à Luosto (Finlande) du 23 au 25 janvier 1997. Le groupe a défini le cadre général de la publication et procédé à une répartition des tâches entre ses rédacteurs.

14. Le cadre ainsi défini prévoit l'élaboration d'une série d'indicateurs de la criminalité, d'indicateurs des politiques suivies en la matière, de facteurs de motivation et de facilitation et de profils nationaux. Le groupe d'experts a considéré que le rapport de l'Institut européen se distinguerait des rapports précédents en ce sens qu'il aurait une orientation criminologique. Autrement dit, plutôt que de se borner à décrire les systèmes de justice pénale qui existent en Europe et en Amérique du Nord, l'Institut européen a l'intention d'inclure dans son étude les conclusions auxquelles sont parvenus les experts en matière de criminologie et de justice pénale afin de formuler des suggestions et des propositions concernant les politiques et les mesures que pourraient adopter les gouvernements de ces régions. Comme base de ces propositions, le rapport renverra au règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

C. Autres activités de collecte de données et travaux statistiques

1. Criminalité transnationale

15. Comme il est de plus en plus nécessaire de bien saisir les dimensions et la portée de la criminalité transnationale, le Secrétariat a entrepris, conformément à son mandat existant, de revoir et de redistribuer les résultats de l'enquête sur la criminalité transnationale initialement parus sous forme de supplément à la quatrième

Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (A/CONF.169/15/Add.1).

2. Guide pour la mise au point et l'analyse de statistiques de justice pénale

16. Grâce au généreux concours du Centre canadien de statistiques sur la justice, la Division, en coopération avec la Division de statistique du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, a l'intention de publier le *Guide pour la mise au point de l'analyse de statistiques de justice pénale* prévu dans son programme de travail actuel. Le Guide contiendra un examen des différents problèmes de collecte de données qui se posent dans les pays en développement ainsi que de la question du rassemblement de données sur la criminalité transnationale et contiendra un certain nombre de principes et de recommandations spécifiques qui peuvent être utiles pour suivre comme il convient le fonctionnement de la justice pénale et les tendances de la criminalité, notamment au moyen d'une informatisation des statistiques relatives à la justice pénale.

II. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LES CAPACITÉS NATIONALES

17. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, le Secrétaire général a été prié d'entreprendre, avec les ressources existantes du budget ordinaire de l'ONU, une enquête sur les capacités nationales de collecte de statistiques sur la criminalité qui constituerait un supplément à la cinquième Enquête, en s'inspirant du projet de formulaire joint en annexe à la résolution 1996/11 du Conseil, tel que présenté à la Commission à sa cinquième session par le Gouvernement argentin.

18. Au 18 février 1997, 15 Etats Membres avaient rempli et retourné le formulaire joint en annexe à la résolution, et le contenu des réponses peut être résumé comme suit. Tous ont fait savoir que des statistiques étaient tenues sur les crimes signalés ou découverts, la plupart d'entre eux que les statistiques étaient tenues pour toutes les catégories de crimes et que les statistiques incluaient des données nationales, régionales et provinciales.

19. La plupart des Etats ayant répondu à l'enquête ont fait savoir que les statistiques étaient ventilées selon la nature du crime, le sexe, l'âge, les attentats contre les personnes, les actes de violence contre des biens et l'utilisation d'armes à feu.

20. Un nombre presque identique d'Etats ont répondu que les statistiques étaient également ventilées selon qu'il était fait mention d'un lien éventuel entre l'auteur et la victime des violences criminelles, selon l'organisme recevant le rapport, et selon les catégories de biens en cause.

21. Treize des 15 Etats ayant répondu ont fait savoir que les données étaient rassemblées périodiquement, à intervalles divers, mais généralement sur une base mensuelle et annuelle.

22. Peu d'Etats rassemblaient ou essayaient de rassembler des données sur le nombre de crimes non signalés. La méthode la plus communément utilisée à cette fin était les enquêtes sur la victimisation.

23. Plusieurs Etats ont fait savoir que les organismes nationaux de statistique rassemblaient des données provenant des autorités judiciaires, des rapports de police et d'autres sources, tant officielles que non officielles. Les données pouvaient provenir d'organismes régionaux, d'organismes d'Etat ou de province ou d'organismes publics. Aucun Etat n'a déclaré que des organismes privés étaient utilisés à des fins de collecte de données.

24. En ce qui concerne l'infrastructure des organismes nationaux responsables de la compilation et de la préparation des statistiques, la plupart d'entre eux avaient de 1 à 5 agents, deux de 11 à 20, un de 31 à 40 et deux plus de 50.

25. Plusieurs des Etats ayant répondu au questionnaire ont également fourni des informations détaillées sur l'organisme ou les organismes responsables de la collecte de données. Ces organismes étaient notamment le Département de la politique criminelle en Argentine; le Service national de statistiques sur la criminalité en Australie, qui publie chaque année un document intitulé *National Crime Statistics*; la Direction des enquêtes

criminelles du Ministère de l'intérieur à Bahreïn; et le Centre de traitement et d'analyse des données du Ministère de l'intérieur au Bélarus. Statistique Canada est l'organisme national chargé de rassembler, de compiler, d'analyser, de résumer et de publier des informations statistiques sur virtuellement tous les aspects de la vie sociale et économique, tandis que le Centre canadien de statistiques sur la justice est responsable de la collecte et de la diffusion de statistiques judiciaires et d'informations à l'appui de l'administration de la justice au Canada, l'attention étant de veiller à ce que le public canadien ait accès à des informations exactes sur la nature et l'étendue de la criminalité et sur l'administration de la justice en matière civile et pénale. Le Service national de statistiques est responsable de la collecte officielle des données en Finlande et publie des rapports trimestriels et annuels. En Allemagne, c'est le Bundeskriminalamt du Ministère de l'intérieur qui est chargé de rassembler des données nationales et provinciales sur toutes les formes de criminalité, lesquelles sont publiées chaque année. Au Guatemala, l'Institut national de statistiques est responsable de la compilation et de la préparation de statistiques au plan national mais ne tient pas de statistiques sur la criminalité, lesquelles sont compilées par le Département du Procureur général ainsi que par la Cour suprême de justice et le Ministère de l'intérieur. Au Guyana, ce sont les forces de police qui rassemblent les statistiques nationales sur les crimes signalés, tandis qu'en Grèce, ce sont le Département de la sécurité de l'Etat du Ministère de l'ordre du public et, au Japon, l'Agence nationale de police et le Département de l'administration du système judiciaire et des recherches du Ministère de la justice. En Inde, le National Crime Record Bureau du Ministère de l'intérieur publie un rapport annuel intitulé *Crime in India* et, en Malaisie, la Police royale compile des données sur la criminalité. Au Mexique, l'Institut national de statistiques, de géographie et des sciences de l'information publie des données économiques, sociales et géographiques, et le Ministère de l'intérieur et le Bureau du Procureur général rassemblent eux aussi des statistiques pertinentes. En Arabie saoudite la collecte des données est confiée au Centre de recherche pour la prévention du crime du Ministère de l'intérieur.*

III. INFORMATISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE PÉNALE: RÉPONSES DES ÉTATS MEMBRES

26. A sa cinquième session, la Commission a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé "Projet de plan d'action sur la coopération et l'assistance nationales dans le domaine des applications statistiques et informatiques à la gestion du système de justice pénale" (E/CN.15/1996/13). Dans sa résolution 1996/11, le Conseil a instamment prié les Etats Membres d'aider le Secrétaire général à financer la création du Groupe consultatif d'orientation et à identifier le Groupe permanent d'experts. Au 3 mars 1997, sept Etats avaient formulé des observations à ce sujet.

27. L'Argentine a noté qu'elle avait appuyé la création d'un groupe consultatif d'orientation et l'identification d'un groupe permanent d'experts, ajoutant que le Gouvernement argentin avait l'intention de réunir un groupe d'experts pour discuter de ces questions.

28. La Finlande a considéré qu'il était nécessaire de constituer ces deux organes et a décrit certaines des initiatives lancées par l'Institut européen.

29. Compte tenu des contraintes financières auxquelles il était soumis, le Guatemala étudiait la possibilité de nommer au groupe consultatif d'orientation un représentant gouvernemental qui serait conseillé par une équipe d'agents représentant le Ministère des affaires étrangères, le Parlement, la magistrature et le Département du Procureur général.

30. L'Allemagne s'est félicitée de la proposition tendant à créer un groupe consultatif d'orientation afin d'améliorer l'échange d'informations en matière de statistiques internationales. Si besoin était, des experts du Ministère fédéral de la justice pourraient fournir une assistance au groupe dans le cadre de leurs attributions ordinaires.

* Le Brésil a fait savoir qu'étant doté d'un gouvernement fédéral, il ne pouvait pas remplir le formulaire joint en annexe à la résolution.

31. Le Japon a fait savoir qu'il était prêt à aider à la création d'un groupe consultatif d'orientation afin de renforcer les capacités de coopération technique du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a relevé que le groupe d'orientation ne pourrait réussir dans ses efforts que si une étroite coopération était instaurée entre les instituts qui constituaient le réseau du Programme, mais a souligné qu'il fallait laisser aux instituts une autonomie suffisante dans la planification de leurs activités. Le Japon a recommandé que le groupe ne compte pas plus de dix personnes, dont cinq représenteraient les instituts constituant le réseau du Programme et les cinq autres les gouvernements disposés à financer les activités du groupe. Il a également proposé que les conseillers interrégionaux du secrétariat pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que le conseiller régional affecté à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique participent aux discussions du groupe d'orientation. Le Japon a considéré qu'il serait approprié que le secrétariat établisse un plan de travail indiquant les mesures concrètes à prendre pour créer le groupe d'orientation et soumettre ce plan de travail à la Commission à sa sixième session pour qu'elle puisse en discuter.

32. Le Mexique a considéré que la création d'un groupe consultatif d'orientation était une question extrêmement importante étant donné que l'informatisation des systèmes de justice pénale et la mise au point de systèmes de collecte et d'échange de données seraient de nature à faciliter la lutte contre la criminalité, à accroître l'efficacité des procédures de recherche des délinquants et à améliorer l'administration de la justice. Le Mexique a recommandé que le groupe soit un organe consultatif technique spécialisé qui aurait pour mission de renforcer l'assistance et la coopération internationale en fournissant aux Etats Membres et aux organisations intergouvernementales des avis de caractère administratif, technique et juridique sur la mise en place de systèmes d'informations. Le groupe pourrait être composé d'un président, d'un secrétaire technique et de membres qui seraient des spécialistes renommés en matière d'informatique, de statistiques, de prévention du crime, de réhabilitation, de justice pénale et de traitement des délinquants juvéniles. Le groupe devrait encourager la tenue de congrès régionaux afin de faciliter l'analyse des différents systèmes. Il conviendrait d'élaborer un instrument juridique pour officialiser la constitution du groupe et pour réglementer son organisation et son fonctionnement.

33. L'Espagne a fait savoir qu'elle serait disposée à collaborer à la création du groupe.

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

A. Projets d'informatisation

34. Le 2 décembre 1996, la Division a convoqué une réunion avec des représentants de l'UNICRI, de l'Institut européen et du Ministère de la justice des Pays-Bas afin de passer en revue différents projets d'informatisation des activités de ces organismes et d'étudier comment l'on pourrait améliorer les mécanismes d'échange d'informations afin de fournir aux Etats Membres des services de meilleure qualité. Il a été décidé que l'organisme qui recevrait une demande d'assistance en informerait les autres membres intéressés du réseau du Programme pour s'enquérir des autres activités déjà entreprises sur le territoire de l'Etat demandeur, solliciter des conseils et rassembler des informations et de la documentation. Dans tous les cas où cela serait possible, les conseillers interrégionaux, avant d'entreprendre des missions, solliciteraient des informations des membres du réseau du Programme pour veiller à avoir une vue complète des activités en cours dans le pays de la mission. Enfin, les membres du réseau du Programme échangeraient périodiquement les rapports établis par leurs équipes à l'occasion de leurs missions.

35. Parmi les récents projets d'informatisation, il convenait de citer:

a) Un projet pilote d'informatisation des tribunaux locaux de deux cantons de la Bosnie-Herzégovine. A la suite d'une mission d'évaluation des besoins réalisée en décembre 1996, la Division, en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, réalisera les trois volets de ces projets, qui concernent la fourniture de matériel et de logiciels et la formation du personnel des tribunaux au traitement de texte et à la tenue des dossiers;

b) Un projet intitulé "Aide à la mise en oeuvre du concept de réforme judiciaire en Fédération de Russie et du programme fédéral de prévention du crime et de lutte contre la criminalité élaboré par le Gouvernement

russe", qui comporte un élément d'informatisation du système de justice pénale en cinq parties: organisation de voyages d'études dans les Etats Membres; organisation d'une formation; préparation de projets pilotes dans deux régions; mise en place du système dans les deux régions en question; et mise au point et introduction d'un système informatisé de justice pénale;

c) Une mission chargée de fournir des services consultatifs sur l'informatisation du système de justice pénale en Bulgarie comportant également un plan à court terme de développement du système bulgare de casiers judiciaires;

d) Il a récemment été reçu des demandes d'assistance du Programme des Gouvernements de l'Albanie, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Lettonie, du Maroc, de la Mongolie, de la Pologne, du Pérou et de la Roumanie. Faute de fonds, il n'a pas encore été possible d'organiser des missions d'évaluation des besoins et de formulation de projets.

B. Formation

36. Le Gouvernement de la République de Corée a accueilli un cours interrégional de formation intitulé "Le réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice: échange d'informations avec les pays en développement", que la Division avait organisé à Séoul du 9 au 13 septembre 1996 comme suite à une offre généreuse faite lors du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.*

37. Pour ce séminaire de formation, la Division a rassemblé cinq experts extérieurs, chargés chacun d'un des cinq jours de cours, et une vingtaine de fonctionnaires de la justice pénale de pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie amenés à formuler des directives concernant l'informatisation de la gestion de la justice pénale.

38. Ce cours visait en premier lieu à sensibiliser les fonctionnaires de la justice pénale de pays en développement à l'importance d'établir un réseau électronique et d'informatiser la gestion journalière du système de justice pénale et, en second lieu, à présenter à ces fonctionnaires les services actuels et envisagés de l'UNCJIN en vue d'accroître la participation à ce réseau, conformément à la résolution 1995/27, section III, paragraphe 6 du Conseil économique et social. D'une manière générale, il s'agissait de faire en sorte que les organismes de justice pénale des pays en développement jouent un rôle actif dans l'UNCJIN en échangeant des données et autres informations. En outre, la Division a entrepris avec l'appui du pays ayant accueilli le stage d'élaborer un manuel de formation à la mise au point de bases de données et à l'établissement de réseaux électroniques pour d'autres cours analogues.

39. Le manuel de formation portera plus particulièrement sur les questions suivantes: la justice pénale à l'ère de l'information; principaux problèmes que pose l'informatisation de la justice pénale: l'assistance que peut fournir l'ONU aux Etats Membres en matière d'évaluation des besoins et de planification stratégique; introduction à l'UNCJIN et à l'ONUJUST; stratégies de gestion de l'information; aspects juridiques et sécurité; stratégies de diffusion de l'information; glossaire de termes techniques; liste de pages Internet concernant la prévention du crime et la justice pénale.

40. Ce manuel de formation, qui doit être financé et imprimé par le Ministère de la justice de la République de Corée, devrait paraître pendant le second semestre de 1997.

C. Réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice/ système interactif d'information sur le crime et la justice

* Voir le *Rapport du neuvième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants*, Le Caire, 29 avril-8 mai 1995 (A/CONF/169/16/Rev.1, paragraphe 64). Voir également Richard Scherpenzeel, éditeur, *Computerization in the Management of the Criminal Justice System*, série de publications de l'Institut européen No. 30, en coopération avec le Ministère de la justice des Pays-Bas (Helsinki, avril 1996).

41. Depuis que le réseau d'information des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNCJIN) a été créé conformément à la résolution 1986/11 du Conseil, les progrès accomplis en ce qui concerne la fourniture de services d'information aux Etats Membres ont été imputables principalement à la généreuse contribution du Bureau of Justice Statistics du Ministère de la justice des Etats-Unis et de la School of Criminal Justice de l'Université de l'Etat de New York à Albany. La Division s'emploie à consulter et à développer le réseau avec l'assistance de l'Université de Vienne (Autriche). Il se compose d'une base de données informatisées contenant différents types de renseignements sur la criminalité dans le monde et les faits nouveaux à signaler en matière d'administration de la justice ainsi que d'un groupe de discussion électronique comprenant plusieurs centaines de membres (voir E/CN.17/1995/6/Add.1 et E/CN.15/1996/13).

42. Au cours des deux dernières années, et grâce principalement aux efforts inlassables déployés par le secrétariat, l'UNCJIN s'est considérablement développé et fournit actuellement des services aux spécialistes internationaux de la justice pénale en coopération avec le Système interactif d'information sur le crime et la justice (ONUJUST). Cette dernière initiative, initialement financée et appuyée par le National Institute of Justice des Etats-Unis, a fourni au réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale les moyens techniques et les ressources nécessaires pour créer et échanger électroniquement des informations entre les instituts qui constituent le réseau. Le National Institute of Justice des Etats-Unis a fourni des fonds et des informations aux membres du réseau qui sont raccordés à Internet à l'adresse suivante: <http://www.unojust.org>. Tout récemment, grâce à l'assistance du National Institute of Justice des Etats-Unis, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants de Kampala a pu être raccordé à l'UNOJUST et aux autres services électroniques disponibles par Internet.

V. ACTIVITÉS FUTURES

43. L'étape suivante, dans le processus d'élargissement de l'échange d'informations à l'intérieur du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, devrait être la mise en place d'un mécanisme électronique de nature à assurer une diffusion plus large et plus systématique de l'information aux membres de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, comme initialement envisagé dans le rapport du Secrétaire général relatif aux propositions concernant l'amélioration de la capacité de centres d'échange du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (E/CN.15/1995/6/Add.1, paragraphe 12). Les membres de la Commission peuvent actuellement consulter des rapports sélectionnés et d'autres informations par le biais de l'UNCJIN à l'adresse suivante: <http://www.ifs.univie.ac.at/~uncjin/uncjin.html>. L'on aura recours à l'expérience et au concours du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qui a établi des services électroniques d'information à l'intention des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, afin de fournir à ces missions des services semblables d'information et de communication des documents de fond en rapport avec les activités de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Dans sa session, la Commission sera informée des moyens qui pourraient être utilisés pour parvenir à cet objectif.

44. Le Gouvernement argentin a accueilli à Buenos Aires du 10 au 13 mars 1997 une réunion intitulée "La gestion des systèmes de justice pénale et les projets d'informatisation: amélioration des mécanismes nationaux et internationaux de collecte et d'échange de données" afin de permettre à un groupe d'experts de passer en revue les objectifs de la résolution 1996/11 du Conseil et de formuler des recommandations concernant les activités à entreprendre à l'avenir pour la mettre en oeuvre. Les conclusions et recommandations formulées par les participants à la réunion de Buenos Aires ont été soumises à l'examen de la Commission dans un additif au présent rapport.